



INSCRIPTION OU REINSCRIPTION AUX STRUCTURES D'ACCUEIL MUNICIPALES

Année scolaire 2018/2019

RAPPEL : L'INSCRIPTION OU LA RÉINSCRIPTION NE SERA DÉFINITIVE QU'APRÈS REMISE DU DOSSIER COMPLET, en Mairie, avant le 22 juin 2018

NOM du (des) enfant(s) :

PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER :

- **Pour toutes les familles et quelle que soit l'inscription :**
 - Bulletin individuel par enfant
 - Dernier bulletin de salaire ou attestation employeur
 - Photocopie carnet de vaccination
 - Certificat médical si contre-indication à certaines activités
 - Si prélèvement automatique : attestation complétée + RIB
- **Complément pour les accueils du matin, du soir, des mercredis après-midi, des vacances scolaires :**
 - Avis d'imposition ou de non-imposition de l'année 2016
 - Attestation de paiement CAF N-1 ou MSA N-1 (12 mois)

RÈGLES DE VIE/RÈGLEMENT INTÉRIEUR : (consultables sur le site de la commune)

Les enfants devront respecter les règles de vie applicables selon les termes des règlements en vigueur.

Toute infraction aux règlements intérieurs sera sanctionnée selon la gravité et les répétitions dans le temps par :

- un avertissement verbal,
- un avertissement écrit,
- une exclusion temporaire de plusieurs jours,
- une exclusion définitive.

La Ville de Champhol se réserve le droit de ne plus accepter un enfant à une activité pour manquement grave à la discipline ou non-respect des règlements.

En cas d'absence, nous vous remercions de prévenir les structures fréquentées par votre enfant.

P.A.I / Allergies alimentaires ou maladies chroniques :

Toute allergie alimentaire ou maladie chronique justifiée par une prescription médicale, doit être signalée au Directeur de l'école en début d'année scolaire et faire l'objet d'un P.A.I (Projet d'accueil individualisé). Si votre enfant bénéficiait d'un P.A.I l'année dernière, celui-ci devra être renouvelé et transmis au Directeur de l'école.



RESPONSABLES LÉGAUX

	Lien avec l' (les) enfant(s) : <input type="checkbox"/> Mère - <input type="checkbox"/> Père - <input type="checkbox"/> Tuteur ou Tutrice - <input type="checkbox"/> Autres :		
NOM			
Prénom			
Adresse			
Tél. Domicile		Tél. Portable	
Email			
Profession			
Employeur			
Adresse Employeur			
Tél. Travail			
Assurance Scolaire		N° Contrat	
CAF - MSA ou autres		N° Allocataire	

	Lien avec l' (les) enfant(s) : <input type="checkbox"/> Mère - <input type="checkbox"/> Père - <input type="checkbox"/> Tuteur ou Tutrice - <input type="checkbox"/> Autres :		
NOM			
Prénom			
Adresse			
Tél. Domicile		Tél. Portable	
Email			
Profession			
Employeur			
Adresse Employeur			
Tél. Travail			

Autorisation de sortie pour toutes les inscriptions
Personnes à contacter et autorisées à venir chercher l'(les) enfant(s) (en complément des parents):

Nom et prénom :	Nom et prénom :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Nom et prénom :	Nom et prénom :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :

En cas d'urgence, la mairie contactera : (si personnes différentes des parents)

Nom et prénom :	Nom et prénom :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Lien de parenté :	Lien de parenté :

Attestation des parents pour toutes les inscriptions

Je soussigné(e)..... père mère tuteur
 du (des) enfant(s)

atteste sur l'honneur l'exactitude des informations transmises dans ce dossier et :

- avoir pris connaissance et accepté les règlements sur le site de la commune
- autoriser mon enfant à participer aux activités proposées par la commune de Champhol (suivant les inscriptions)
- avoir pris connaissance que mon enfant sera pris en charge uniquement pendant la durée des prestations de service
- que mon enfant ne présente aucune contre-indication à la pratique des activités proposées, particulièrement la pratique sportive
- autoriser le responsable des activités à faire soigner et pratiquer les interventions d'urgence par le médecin consulté
- signaler tout traitement en cours, allergies éventuelles ou précisions sur une conduite particulière à tenir ou une contre-indication spécifique :

.....

Fait à, le
 Signature des parents (précédée de la mention « Lu et approuvé »).

AUTORISATION DE RÉALISATION ET DE DIFFUSION DE PRISES DE VUE ET DE SON D'ENFANTS

Le droit protège l'intimité de la vie privée de tout individu. En effet, toute personne a un droit de propriété sur son image et sa voix et doit en autoriser expressément l'exploitation.

L'enfant bénéficie également de cette protection (art. 9 du Code Civil, art. 16 de la Convention de New York et art. 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme).

De façon générale, aucune image de l'enfant, aucun son de sa voix, qu'ils soient pris en public ou en privé, ne doit porter atteinte « à sa vie privée » à son « honneur » et à sa « réputation ».

Madame, Monsieur,

Un document audio, vidéo sonore et des photos vont être réalisés

C'est la raison pour laquelle nous sollicitons de votre part l'autorisation :

- d'effectuer des prises de vue et de son de votre enfant au sein des activités organisées dans l'ensemble des structures municipales ;
- et de diffuser tout ou partie des enregistrements vidéos et sonores réalisés.

Nous vous remercions de bien vouloir compléter le document ci-dessous :

Nous soussignons (parents ou représentants légaux) :

.....
.....

Adresse :

.....
.....

Code Postal : Ville :

Donnons l'autorisation aux responsables des structures municipales de la ville de CHAMPHOL :

- De reproduire et de diffuser les photographies de notre enfant dans le cadre des activités décrites ci-dessus ;
- De diffuser des enregistrements sonores de la voix de notre enfant.

Cette autorisation est valable pour la période scolaire 2018-2019. Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la (ou des) photographie(s) ne devront pas porter atteinte à la réputation de notre enfant ou à sa vie privée.

Refusons de donner l'autorisation aux responsables des structures municipales de la ville de CHAMPHOL

- De reproduire et de diffuser les photographies de notre enfant dans le cadre des activités décrites ci-dessus ;
- De diffuser des enregistrements sonores de la voix de notre enfant.

Fait à, le

Signature des deux parents ou des Représentants Légaux de l'enfant, précédée de la mention Manuscrite « Lu et approuvé. Bon pour accord »